

**Municipalité de Rivière-à-Pierre**  
**MRC de Portneuf**

Procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire le 25 août 2014 à 19 h30, à laquelle sont présents:

Son Honneur monsieur le maire	Jean Mainguy
Mesdames les conseillères	Denise Langlois-Boudreau Andrée St-Laurent Kathleen Thibaudeau
Messieurs les conseillers	Denis Bouchard Alain Lavoie Patrick Delisle

formant quorum.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente de même que Mme Nadia Saint-Pierre, inspectrice en bâtiment et en environnement.

La directrice générale donne lecture de l'avis de convocation lequel a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du Conseil le 15 août 2014. Un avis public a aussi été affiché en date du 15 août 2014. Tel qu'il appert dans cet avis de convocation, la présente séance a pour but la prise en considération des sujets ci-dessous:

1. Contrat pour le déneigement et l'entretien du réseau routier de la Municipalité de Rivière-à-Pierre
2. Permis pour usage temporaire de plus d'une roulotte (annulé)
3. Entretien des terrains du CN
4. Mandat pour des travaux d'émondage
5. Mandat pour réaliser une description technique pour une servitude de canalisation des eaux
6. Consultation publique sur le premier projet de règlement # 440-14 modifiant le règlement de zonage #435-14 *afin de créer une zone industrielle I-6 à même une partie de la zone forestière FO-12*

**2014-08-175**

**Contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Rivière-à-Pierre**

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre est allée en appel d'offres pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 mai 2015 renouvelable sur 4 ans;

Attendu que 2 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu le 8 août à 11h00;

Attendu qu'après l'étude des soumissions ainsi que l'avis juridique de Me Asselin, il a été conclu que le soumissionnaire le plus bas conforme est Excavations Montauban Inc.;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer à Excavations Montauban Inc. le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Rivière-à-Pierre pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 mai 2015 pour la somme de 172 009,78 \$ incluant les taxes.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

**Entretien des terrains du CN**

Considérant la lettre datée du 30 juin 2014 reçue du CN dans laquelle il est mentionné que « le maintien de solides relations avec les collectivités où nous exerçons nos activités est une priorité constante du CN »;

Considérant que le CN traverse le noyau villageois de la Municipalité de Rivière-à-Pierre en suivant la route 367 et que l'entretien des terrains aux abords de cette voie ferrée laisse parfois grandement à désirer;

Considérant que, selon l'article 7 du règlement municipal RMU-07, constitue une nuisance et est prohibé :

- Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser pousser sur ledit immeuble, des broussailles, des hautes herbes ou des mauvaises herbes en milieu urbanisé, tel que défini au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;
- Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser pousser sur ledit immeuble de l'herbe à poux en fleur (*Ambrosia artémisiifolia*, *Ambosis trifida*) et de la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*);
- Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble d'y laisser pousser le gazon ou l'herbe à plus de 20 cm de hauteur, sauf pour des fins agricoles;

Considérant que la Municipalité aimerait par la présente faire la demande au CN afin qu'il fasse l'entretien de ses terrains plus tôt dans la saison;

Considérant que toutes sortes de mauvaises herbes poussent de chaque côté de la voie ferrée et que de l'herbe à poux (*Ambrosia artémisiifolia*, *Ambosis trifida*) est établie sur de longs segments de la voie;

Considérant que les propriétaires à proximité du chemin de fer sont aux prises avec les effets néfastes de l'herbe à poux (*Ambrosia artémisiifolia*, *Ambosis trifida*);

Considérant que, dans les municipalités voisines, la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) devient de plus en plus envahissante;

Il est proposé par Mme Denise Langlois-Boudreau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande au CN de faire l'entretien de tous ses terrains incluant le débroussaillage et la vérification de la présence de l'herbe à poux (*Ambrosia artémisiifolia*, *Ambosis trifida*) et de la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*). Ces actions élimineront la prolifération de mauvaises herbes et contribueront à l'amélioration du paysage urbain de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

Que ces travaux soient planifiés annuellement au début de la saison estivale avant la floraison et la propagation des graines des mauvaises herbes;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la Ville de Portneuf ainsi qu'aux députés fédéral et provincial de Portneuf, Mme Élane Michaud et M. Michel Matte.

Adoptée

## **Mandat pour des travaux d'émondage**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**2014-08-177**

D'accorder à M. Patrick Bertrand le mandat pour réaliser des travaux d'émondage sur le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre. Ces travaux, d'une durée de 16 heures, seront réalisés au taux horaire de 125\$, taxes en sus. Le taux horaire inclut deux hommes, un camion, une déchiqueteuse de même que le transport et les assurances. Cette dépense sera payée à même le budget 2014.

Adoptée

**2014-08-178**

### **Mandat pour réaliser une description technique pour une servitude de canalisation des eaux**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Luc Ménard le mandat pour réaliser une description technique pour une servitude de canalisation des eaux. Ce mandat sera réalisé pour un coût maximal de 1000 \$, taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le budget 2014.

Adoptée

**2014-08-179**

### **Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 440-14 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de créer une zone industrielle I-6 à même une partie de la zone forestière FO-12**

L'assemblée est présidée par Monsieur le maire, Jean Mainguy.

Une présentation est faite par Mme Nadia Saint-Pierre, inspectrice en bâtiment et en environnement expliquant les effets et les conséquences du premier projet de règlement # 440-14 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de créer une zone industrielle I-6 à même une partie de la zone forestière FO-12.

Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

### **Période de questions**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h45.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière